



Déclaration assureur

Par **Guillaume3498078390**, le **23/11/2020** à **15:21**

Bonjour, J'ai actuellement un litige avec un expert automobile. Après consultation de mon assurance, celle ci refuse de me défendre. J'ai adressé une mise en demeure à l'expert automobile afin de trouver une solution amiable au litige mais celui ci ne répond pas. Un juriste m'a bien confirmé que la responsabilité civile professionnelle de l'expert est engagée. Aujourd'hui, je souhaiterais pouvoir déclarer le sinistre directement à son assurance responsabilité civile professionnelle mais je ne la connais pas ? Comment faire ? Est il obligé de me la communiquer ? De l'afficher dans ses bureaux ? Sur quel texte de [loi](#) puis-je m'appuyer pour connaître le nom de son assureur ? Merci pour votre aide, Bonne journée,

Par **Zénas Nomikos**, le **23/11/2020** à **15:41**

Bonjour,

qui dit contentieux dit saisine de la justice.

Avant tout, vous pourriez contacter un conciliateur de justice.

Par **P.M.**, le **23/11/2020** à **18:00**

Bonjour,

Il faudrait savoir si l'expert a répondu à votre mise en demeure et de quelle manière...